

COMPTE - RENDU DE LA SEANCE

DU

CONSEIL MUNICIPAL

En date du 24 Juin 2019

Présents :

Mesdames : Gisèle DUBARRY, Patricia BRUEL , Cécile FERBER, Patricia LAVIGNE, Ana LABERNARIE et Laure TAPIE .

Messieurs : Maxime BAT, Jacky CHAUVEAU , Jean-Claude DEJEANNE, Maurice GUILLAUME*, Pierre LASPALLES et Dominique RICHARD.

* arrivé en cours de séance

Pouvoirs :

Absents excusés :

Madame Patricia DEBBAH a donné pouvoir de vote à M BAT.

Madame Patricia BRUEL a donné pouvoir de vote à M DEJEANNE.

Madame Stéphanie DOLIE a donné pouvoir de vote à M LASPALLES.

M. Daniel PENE a donné pouvoir de vote à Mme DUBARRY.

M Maurice GUILLAUME a donné pouvoir de vote à Mme FERBER.

Secrétaire de séance : M Jean-claude DEJEANNE.

- Lecture du précédent conseil municipal du 15/04/2019.

ORDRE DU JOUR :

- 1 – **BUDGET COMMUNAL** : Régularisation par opération d'ordre budgétaire de travaux réalisés en 2005 (Rue de Pins).
 - a) Délibération Modificative n°1 : virement de crédit
 - b) Délibération Modificative n°2 : ouverture de crédits
- 2 – **BUDGET COMMUNAL** : Régularisation d'un mandat pour EDF sur exercice 2018
- Délibération Modificative n°3 : virement de crédit
- 3 – **PERSONNEL COMMUNAL** : emplois CUI-PEC service Technique et Administratif.
- 4 – **PERSONNEL COMMUNAL** : mise en place du temps partiel, avis favorable du Comité Technique du CDG 65.
- 5 _ Convention-bail pour un local communal entre la commune et l'Association Eths Amics.
- 6 – **FORET COMMUNALE** : vente et exploitation groupée du bois.
- 7 _ Participation au FSL 2019 Fonds de Solidarité Logement.

QUESTIONS DIVERSES.

1 – **BUDGET COMMUNAL** : Régularisation par opération d'ordre budgétaire de travaux réalisés en 2005 (Rue de Pins).

a) Délibération Modificative n°1 : virement de crédit

A la réception du budget 2019, voté par le Conseil Municipal le 15/04/2019, Madame la Trésorière du Centre des Finances de Bagnères de Bigorre notifie à la commune une anomalie.

Elle nous indique que suite aux calculs du résultat des années antérieures, une erreur s'est produite dans les comptes tenus par la trésorerie.

Il s'agit d'écriture comptable enregistrée lors des travaux pour l'aménagement de la rue des Pins en 2005.

Cette opération a été traitée en faisant intervenir le syndicat de traitement des eaux usées SIVU de Las Aygues, pour le réseau Eaux Usées le syndicat chargé de la ressource en eau potable sur la commune de Gerde le SIAEP Gerde-Beaudéan pour le réseau AEP et la commune de GERDE pour le réseau pluvial et la réfection complète des VRD.

Une convention signée le 27 août 2004 a désigné la commune de GERDE maître d'ouvrage unique pour cette opération. La commune de GERDE mandate la totalité des factures et se fait rembourser les travaux relatifs aux réseaux EU et AEP par les syndicats concernés,

Les remboursements des syndicats seront constatés sur le compte 4582 opérations sous mandat recettes.

Lorsque les comptes 4581 4582 sont de même montant, l'opération sous mandat est terminée la trésorerie les solde l'un par l'autre par une opération non budgétaire.

Or en 2005, les factures concernant des travaux communaux VDR et réseau pluvial avaient été comptabilisées sur le compte 4581 au lieu du compte 2315, le compte 4581 opérations sous mandats dépenses s'élevait à 181 214,58 euros,

Pour régulariser, la différence soit 124 955,58 euros il convient de constater une recette par l'émission d'un titre au compte 4582 pour 124 955,58 euros et une dépense par un mandat au compte 2315 pour 124 955,58 euros.

Cette régularisation fera l'objet d'une décision modificative d'ouverture de crédits par la suite,

Il convient de délibérer sur ce point.

DELIBERATION – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

D'AUTORISER Madame le Maire à établir :

- _ une décision modificative portant sur une ouverture de crédit.
- _ une décision modificative portant sur une ouverture et virements de crédits.

Les comptes des chapitres 011-022-023-204-21-23-001-021 et 16 seront revus.

b) Délibération Modificative n°2 : ouverture de crédits

Désignation	Diminution sur crédits ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
041 : D 2151 : réseaux de voirie		124 955.58€
041 : R 4582 : recettes subdivision par mandat		124 955.58€

2 – **BUDGET COMMUNAL** : Régularisation d'un mandat pour EDF sur exercice 2018
- Délibération Modificative n°3 : virement de crédit

Désignation	Diminution sur crédits ouvert	Augmentation sur crédit ouvert
D 022 : dépenses imprévues	950.00€	
D 673 : Titres annulés (exerc antérieur)		950.00€

3 – **PERSONNEL COMMUNAL** : emplois CUI-PEC service Technique et Administratif

Madame le Maire explique à l'assemblée communale qu'il serait nécessaire de renforcer l'effectif des services techniques et secrétariat de mairie (suite départ à la retraite) par des emplois aidés Parcours Emploi Compétences (P.E.C.),

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal de souscrire un contrat de type «P.E.C.» pour une durée de travail hebdomadaire de 20h pour une durée de un an.

Après avoir pris des renseignements auprès du service de Pôle Emploi, une prise en charge à hauteur de 50% est assurée pendant la durée du contrat d'une année renouvelable dans la limite de 24 mois.

DELIBERATION – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- de mandater Madame Le Maire pour signer les contrats aidés P.E.C. pour une durée de 21h/semaine pour les services techniques et 20h/semaine pour le service administratif de la Maire.

4 – **PERSONNEL COMMUNAL** : mise en place du temps partiel, avis favorable du Comité Technique du CDG 65.

Madame le Maire explique à l'assemblée qu'il y a lieu de délibérer à nouveau sur la mise en place du temps partiel car la 1^{ère} délibération était antérieure à la décision du comité technique du CDG 65.

Ayant reçu l'avis favorable du comité technique le 04/06/2019,

DELIBERATION – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne son accord.

5 – Convention-bail pour un local communal (ancienne auberge) entre la commune et l'Association Eths Amics.

Le Conseil Municipal propose un contrat de location entre la commune et l'Association Eths Amics pour une somme de 420€ (loyer annuel).

DELIBERATION – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents donne son accord.

6 – **FORET COMMUNALE** : vente et exploitation groupée du bois.

Proposition de vente de bois en Forte pente par les services ONF

Plantation résineux : parcelles 18C, 19B, 19C, 20B, 20C volume 1411 m³

Bilan HT 13890€ (avant part réservée au FFN 50%)

Proposition de vente de feuillus et sapin : parcelles 2 et 4a volume 590m³

Bilan HT 10737€ (pas de part réservée au FFN.)

DELIBERATION – Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité des membres présents donne son accord.

M DEJEANNE commente le résultat des ventes de gré à gré par soumissions.

Forêt communale indivise du MOURGOUEILH

N° lot 191-174-102 vendu à SARL RIBEIRO SANTO ESTEVES Total HT 11000.00€

Forêt communale de GERDE

N° lot 191174094 vendu à SARL RIBEIRO SANTO ESTEVES Total HT 12 100.00€

N° lot 191174095 vendu à BADIÉ Philippe Total HT 6 600.00€

7 _ Participation au FSL 2019 Fonds de Solidarité Logement.

Le Fonds de Solidarité Logement (FSL) permet de venir en aide aux personnes en difficulté pour accéder ou se maintenir dans un logement indépendant et décent. Il leur accorde des aides financières lorsqu'elles se trouvent dans l'impossibilité d'assumer le paiement des loyers, des charges et des frais d'assurance locative ainsi que le paiement des charges liées à la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques.

Le Fonds intervient sur l'ensemble des communes du Département.

Le Comité Départemental du FSL nous signale une diminution exceptionnelle de la participation globale des partenaires financeurs au Fonds. Le Département et ses partenaires ont décidé de ne mobiliser que 60% des contributions pour 2018 et 2019.

Donc la contribution pour l'année 2019 s'élève à **112€**.

Entendu les explications de Madame le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :

- D'accepter la participation de 112€ pour l'année 2019.

QUESTIONS DIVERSES.

NEANT

La séance est levée à 19H30

